



REGLEMENT BASIQUE

Article 1 :

Les matchs se jouent sur ½ terrain, un seul panier. La ligne des lancer francs se situe à 5m80 et la ligne à 2 points à 6m75 ou 6m25 selon le tracé existant, et l'arc de cercle de « non charge » sous le panier.

Article 2 :

Les équipes sont composées de 3 joueurs et un remplaçant

Article 3 :

Durant la première phase du tournoi, les matchs se jouent en auto-arbitrage sous la responsabilité d'un superviseur. Lors des phases finales les matchs sont dirigés par un arbitre.

Article 4 :

La première possession de balle est attribuée par tirage au sort. Le match est lancé un check ball. En cas de situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense.

Article 5 :

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle à 6m75 ou 6m25 et 2 points à l'extérieur

Article 6 :

Le match se joue en 1 séquence de 10 à 15 minutes ou 21 points si l'une des deux équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire.

Le chrono est arrêté durant les lancers francs.
Il redémarre lorsqu'un joueur contrôle la balle.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui marque 2 points est déclarée vainqueur.

Article 7 :

A partir de 7 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont tirés pour chaque faute sifflée.

Article 8 :

Les changements se font sur balle arrêtée – le remplaçant rentre sur le terrain après avoir tapé dans la main de son équipier sortant.

Article 9 :

Sur panier marqué, la balle change de mains.
La remise en jeu se fait sous le panier dans l'arc de non charge, sans sortir du terrain.

Article 10 :

Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au delà de la ligne à 2pts
Après chaque intervention de gestion du match (par l'auto arbitrage, par le superviseur ou par l'arbitre), la reprise du jeu se fait au delà de la ligne à 2pts, face au panier, par un check ball

Article 11 :

Un temps mort par équipe est autorisé. Il est demandé par un joueur sur le terrain. Il dure 30 secondes.

Article 12 :

Tout comportement déplacé et ou anti - sportif peut amener la disqualification du joueur et ou de l'équipe